



Service Public
Fédéral
FINANCES



FEB
Fédération des
Entreprises de
Belgique



Vlaams
netwerk van
ondernemingen



BRUSSELS ENTERPRISES
COMMERCE AND INDUSTRY



union wallonne
des entreprises

Protocole du Forum National des Douanes et Accises

Titre 1 : Dispositions introductives

Protocole du Forum National des Douanes et Accises entre :

Les autorités politiques représentées par :

- Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la lutte contre la fraude fiscale ;

Les autorités administratives représentées par :

- Le Service Public Fédéral Finances représenté par le Président du Comité de direction Hans D'Hondt ;
- L'Administration générale des Douanes et Accises (nommée ci-après « l'AGD&A ») représentée par son Administrateur général, Kristian Vanderwaeren ;

Nommés ici « **les autorités** » et :

Les fédérations (les associations d'entreprises, les unions professionnelles et les fédérations sectorielles) et les entreprises mandatées par ces fédérations, représentées par :

- La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB ASBL) représentée dans ce cadre par son administrateur délégué, Pieter Timmermans ;
- Le VOKA, représentée dans ce cadre par son administrateur délégué, Hans Maertens ;
- L'Union Wallonne des Entreprises représentée dans ce cadre par son administrateur délégué, Vincent Reuter ;
- Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI) représenté dans ce cadre par son administrateur délégué, Olivier Willocx ;

Nommés ci-après « **le secteur privé** ».

Considérant :

- que les autorités à tous les niveaux administratifs en Belgique se sont exprimées ces dernières années sur l'importance de la chaîne logistique dans l'économie belge ;
- que la position concurrentielle de nos entreprises est fortement déterminée par le fonctionnement efficace des chaînes d'approvisionnement internationales et que l'AGD&A veut occuper un rôle de stimulation dans ce cadre ;
- les défis imposés par l'Union européenne à l'AGD&A et aux entreprises dans les années à venir ;
- que les contrôles et formalités administratives doivent gêner au minimum la chaîne logistique au niveau des coûts et du temps ;
- que la gestion de contrôle de l'AGD&A ne peut être affaiblie;
- que les formalités douanières doivent être traitées à 100% par voie électronique ;
- que les autorités belges doivent approcher la prise de décision au niveau européen de manière proactive et influencer les décisions;

Les autorités et le secteur privé souhaitent collaborer de manière optimale par le biais du Forum National.

Titre 2 : Mission et objectifs du Forum National

Le Forum National est :

Un organe de conseil au sein de la structure de l'AGD&A. Le partenariat et la concertation occupent une place centrale dans le Forum National. D'une manière structurée et systématique, ils permettent, dans un esprit de confiance mutuelle, :

- d'échanger réciproquement des informations ;
- d'impliquer au maximum les entreprises dans les phases stratégiques du processus décisionnel de l'AGD&A ;
- de mettre en œuvre les avis qui ont été émis au sein du Forum National.

Le Forum National s'engage à un transfert d'informations et de communication à l'attention de ses membres.

Cela contribuera à :

- Un comportement plus proactif et moins d'opposition de la part des entreprises lors du développement et de la mise en œuvre de nouvelles lois et procédures ;
- Moins d'erreurs et de malentendus ;
- Une meilleure harmonisation des besoins des différents partenaires dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Un engagement plus efficace des personnes et des moyens, tant de l'AGD&A et des entreprises.

Les résultats de cette collaboration sont :

- La stimulation des activités économiques ;
- Le profilage de la Belgique en tant que centre logistique ;
- Une meilleure synchronisation lors du lancement de nouveaux projets ;
- Des conditions équitables pour les entreprises en Belgique et au niveau UE ;
- L'amélioration de l'image des douanes belges au niveau national, européen et international.

Titre 3 : Organisation du Forum National

Le Forum National se compose des parties suivantes (voir organigramme en annexe) :

1. L'Assemblée générale

1.1. Composition :

L'Assemblée générale est l'assemblée plénière de tous les membres du Forum National.

Les représentants des **autorités** proviennent en première instance de l'AGD&A (Administration centrale et services régionaux). L'adhésion du Forum National est toutefois ouverte :

- aux représentants d'autres services opérationnels et services d'encadrement du SPF Finances ;
- aux collaborateurs du Cabinet du Ministre des Finances ;
- aux représentants des autres services publics.

Les représentants du **secteur privé** peuvent provenir tant des fédérations (unions d'entreprises, associations professionnelles ou fédérations sectorielles) que d'entreprises individuelles.

Les entreprises/agences individuelles peuvent devenir membre du Forum National si elles sont mandatées par une fédération. Les entreprises/agences individuelles qui sont membres du Forum National n'agissent pas en leur nom propre, mais au nom de la fédération qui les a mandatées. Les entreprises/agences individuelles peuvent être mandatées par plus d'une fédération.

1.2. Présidence

L'Assemblée générale se trouve sous la présidence partagée de l'administrateur général de l'AGD&A et d'un représentant du secteur privé.

1.3. Fréquence de rassemblement

L'Assemblée générale se rassemble une fois par an.

1.4. Fonctionnement

Lors de l'Assemblée générale, le Comité de pilotage présente les résultats de l'année d'activité écoulée et partage les priorités et les défis pour l'année d'activité suivante.

Les membres de l'Assemblée générale peuvent proposer au Comité de pilotage de lancer une concertation sur de nouveaux thèmes.

2. Le Comité stratégique

2.1. Composition :

L'AGD&A invite les chefs d'entreprise, les PDG et les autres personnes éminentes du secteur privé et du monde académique à devenir membres du Comité stratégique.

2.2. Présidence

Le Comité stratégique est présidé par l'administrateur général de l'AGD&A.

2.3. Fréquence de rassemblement

Le Comité stratégique se rassemble une fois par an.

2.4. Fonctionnement

Les membres du Comité stratégique disposent d'une vision étendue de la douane et de l'ensemble de l'écosystème dans lequel la douane se meut. En tant qu'organe de conseil, ils se concertent sur le rôle stratégique de la douane dans un contexte national, européen et international en évolution permanente. L'AGD&A utilise cette réflexion et celle-ci peut résulter dans des recommandations à long terme.

3. Le Comité de pilotage

3.1. Composition :

Le comité de pilotage est composé :

- des coprésidents de l'Assemblée générale ;
- des coprésidents des groupes de travail thématiques nationaux ;
- du responsable du secrétariat du Forum National.

3.2. Présidence

Le Comité de pilotage se trouve sous la présidence partagée des coprésidents de l'Assemblée générale.

3.3. Fréquence de rassemblement

Le Comité de pilotage se rassemble au moins une fois tous les deux mois. Si des affaires urgentes doivent être traitées, le Comité de pilotage peut aussi se rassembler « virtuellement » par le biais d'une vidéoconférence ou d'e-mails.

3.4. Fonctionnement

Les tâches du Comité de pilotage sont les suivantes :

- déterminer annuellement les priorités et les défis, élaborés dans un programme annuel, sur base du plan stratégique de l'AGD&A et des recommandations du Comité stratégique et les communiquer à l'Assemblée générale ;
- préparer l'Assemblée générale annuelle ;
- déterminer les thèmes pouvant être traités par les groupes de travail thématiques nationaux ;
- suivre les groupes de travail thématiques nationaux et prendre des décisions sur les avis formulés par les groupes de travail ;
- veiller à la cohérence des discussions dans les groupes de travail ;
- contrôler la mise en œuvre des avis approuvés par ses soins ;

- veiller, avec le soutien du Secrétariat, à ce que les décisions prises dans les groupes de travail régionaux ne s'opposent pas aux décisions nationales et favoriser le partage des connaissances/l'échange d'expérience entre les groupes de travail régionaux.

Le Comité de pilotage confronte ses décisions au principe de subsidiarité. Il décide donc du niveau approprié (régional ou national) pour la discussion de chaque sujet.

Le Comité de pilotage prend ses décisions en consensus.

4. Groupes de travail

A. Groupes de travail thématiques nationaux

A1. Composition :

Les groupes de travail sont composés de représentants des autorités et de représentants du secteur privé. Ceux-ci peuvent décider d'un commun accord d'inviter des représentants d'autres secteurs.

Les entreprises/agences individuelles peuvent devenir membre du Forum National si elles sont mandatées par une fédération. Les entreprises/agences individuelles qui sont membres du Forum National n'agissent pas en leur nom propre, mais au nom de la fédération qui les a mandatées. Les entreprises/agences individuelles peuvent être mandatées par plus d'une fédération.

Les membres des groupes de travail disposent d'une large connaissance des processus logistiques et douaniers et de la législation en la matière.

En ce qui concerne la composition des groupes de travail, on vise l'équilibre entre les représentants des autorités et les représentants du secteur privé. Les convenors prennent les mesures nécessaires et rapportent au Secrétariat au cas où le bon fonctionnement du groupe est mis à mal par exemple par un équilibre perturbé entre les représentants des autorités et les représentants du secteur privé, par le nombre inapproprié de membres ou par l'absence de représentants ayant les compétences nécessaires afin d'obtenir des résultats.

A2. Présidence

Les groupes de travail sont sous la présidence de deux convenors, l'un du secteur privé, l'autre de l'AGD&A. Leurs tâches sont les suivantes :

- Veiller à une composition équilibrée et réaliste du groupe de travail, décrit ci-dessus au point A1. « Composition » ;
- Préparer les réunions du groupe de travail (entre autres, établir l'ordre du jour) ;
- Diriger les réunions du groupe de travail ;
- Veiller à la rédaction d'un rapport de la réunion ;
- Se charger de la communication vers le secrétariat (communication des dates de la réunion et envoi des documents de la réunion).

A3. Fréquence de rassemblement

La fréquence de réunion de chaque groupe de travail est déterminée en concertation mutuelle par les convenors et les membres du groupe de travail.

A4. Fonctionnement

Les groupes de travail thématiques nationaux sont des groupes de travail ad hoc qui reçoivent annuellement ou périodiquement leurs missions de la part du Comité de pilotage. Dans le délai établi, ils donnent un avis au Comité de pilotage.

Les avis formulés sont pris par consensus. Si un consensus ne peut être atteint au sein du groupe de travail, le Comité de pilotage prend la décision. Le groupe de travail apporte des détails sur les parties de l'avis pour lesquelles un accord a été atteint et sur les obstacles éventuels laissés à la l'appréciation du Comité de pilotage.

Les groupes de travail peuvent proposer au Comité de pilotage de lancer une concertation sur de nouveaux thèmes.

B. Groupes de travail régionaux

B1. Composition :

Les groupes de travail sont composés de représentants des autorités et de représentants du secteur privé. Ceux-ci peuvent décider d'un commun accord d'inviter des représentants d'autres secteurs.

Les entreprises/agences individuelles peuvent devenir membre du Forum National si elles sont mandatées par une fédération. Les entreprises/agences individuelles qui sont membres du Forum National n'agissent pas en leur nom propre, mais au nom de la fédération qui les a mandatées. Les entreprises/agences individuelles peuvent être mandatées par plus d'une fédération.

En ce qui concerne la composition des groupes de travail, on vise l'équilibre entre les représentants des autorités et les représentants du secteur privé. Les convenors prennent les mesures nécessaires et rapportent au Secrétariat au cas où le bon fonctionnement du groupe est mis à mal par exemple par un équilibre perturbé entre les représentants des autorités et les représentants du secteur privé, par le nombre inapproprié de membres ou par l'absence de représentants ayant les compétences nécessaires afin d'obtenir des résultats.

B2. Présidence

Les groupes de travail régionaux se trouvent sous la présidence de deux convenors, l'un pour le secteur privé et l'autre de l'AGD&A.

Ils ont pour tâches de :

- Veiller à une composition équilibrée et réaliste du groupe de travail, décrit ci-dessus au point B1. « Composition » ;
- Préparer les réunions du groupe de travail (entre autres, composer l'ordre du jour) ;
- Diriger les réunions du groupe de travail ;
- Veiller à la rédaction d'un rapport de la réunion ;
- Se charger de la communication vers le secrétariat du Forum National (communication des dates de la réunion et envoi des documents de la réunion).

B3. Fréquence de rassemblement

La fréquence de réunion de chaque groupe de travail est déterminée en concertation mutuelle par les convenors et les membres du groupe de travail.

B4. Fonctionnement

Le fonctionnement des groupes de travail régionaux est laissé à l'appréciation des convenors, en tenant compte des modalités décrites dans ce protocole.

Les groupes de travail régionaux ont pour mission d'aborder les problèmes spécifiques à la région et d'informer les entreprises sur les avis au niveau sectoriel. Les décisions régionales ne peuvent être en opposition avec les décisions nationales ou les décisions prises dans les autres régions. Ceci, afin d'éviter que l'uniformité du niveau national soit perturbée.

Les problèmes exigeant une réponse nationale et ne pouvant donc pas être solutionnés au sein des groupes de travail régionaux, sont transmis par les groupes de travail régionaux au Comité de pilotage. Les groupes de travail régionaux peuvent proposer au Comité de pilotage de lancer une concertation sur de nouveaux thèmes dans un groupe de travail thématique national.

5. Le Secrétariat

Le Secrétariat est dirigé par un représentant de l'AGD&A et :

- veille à la publication et à la gestion des documents sur le site web du Forum National ;
- gère la liste des membres de tous les organes du Forum National ;
- offre un support logistique lors de l'organisation de réunions de l'Assemblée générale, du Comité stratégique, du Comité de pilotage et des groupes de thématiques nationaux ;
- est responsable du rapportage de l'Assemblée générale, du Comité stratégique et du Comité de pilotage ;
- veille à ce que les décisions régionales ne soient pas en opposition avec les décisions nationales ou les décisions prises dans les autres groupes de travail régionaux afin d'éviter que l'uniformité du niveau national ne soit perturbée ;
- assiste le Comité de pilotage dans sa fonction visant à veiller au principe de subsidiarité, à la cohérence au sein des différents groupes de travail et aux résultats des groupes de travail ;
- utilise l'aperçu du fonctionnement des différents groupes de travail afin d'émettre un avis au sein du Comité de pilotage et de faire des liens, où cela s'avère possible, entre les différents groupes de travail.

Titre 4. Échange d'informations

Toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du Forum National sont publiées sur son site web.

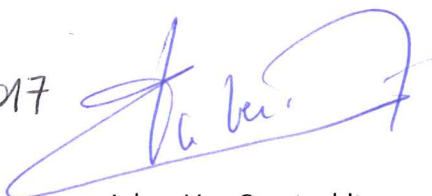
Les réunions du Forum National, sauf celles des groupes de travail régionaux, se déroulent aussi bien en français qu'en néerlandais. Le Secrétariat fournit tous les efforts possibles pour mettre les documents à disposition des membres au plus vite en français et en néerlandais.

Titre 5. Dispositions finales

Le présent protocole remplace le protocole du Forum National du 15 juin 2011 et entre en vigueur le jour de la signature par les représentants désignés au Titre 1.

Le présent protocole peut être adapté en concertation mutuelle à la demande de chacune des parties contractantes.

Fait à Bruxelles, le 9/2/2017



Johan Van Overtveldt
Ministre des Finances, chargé de la
lutte contre la fraude fiscale



Pieter Timmermans
Administrateur délégué de la
Fédération des Entreprises de Belgique



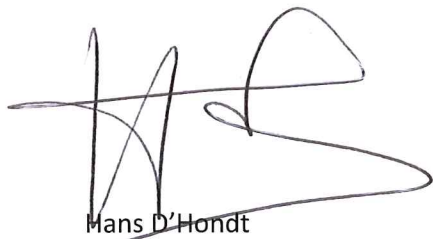
Hans Maertens
Administrateur délégué de
VOKA



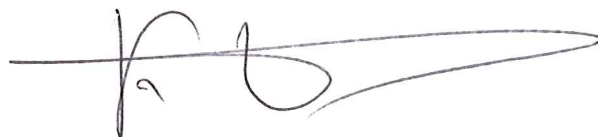
Vincent Reuter
Administrateur délégué de
l'Union Wallonne des Entreprises



Olivier Willocx
Administrateur délégué de
Brussels Enterprises Commerce and
Industry (BECI)



Hans D'Hondt
Président du Comité de direction du
Service Public Fédéral Finances



Kristian Vanderwaeren
Administrateur général de
l'Administration générale des
Douanes et Accises

Organigramme Forum National

